

0131723C  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
COLLEGE JEAN JAURES  
QUARTIER LA MARINIERE  
13860 PEYROLLES EN PROVENCE  
Tel : 0442670404

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 27

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 24

Quorum : 13

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/02/2023

Réuni le : 27/02/2023

Sous la présidence de : Olivier Monard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du

**Sur la :**

[X] 1<sup>e</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[ ] 2<sup>e</sup> proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 3

Libellé de la délibération :

Dotation horaire globalisée : Le conseil d'administration approuve la répartition de la dotation horaire globalisée pour l'année scolaire 2023-2024, telle que présentée dans les documents joints. Motion déposée par les personnels enseignants et d'éducation.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 18

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 5

Blancs : 0

Nuls : 0